



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Référence : 036/D/13-10-2023

Objet :

Avenants au marché n°23TRESHABDELT de travaux de réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels pour les lots n°01,02,06 et 10.

DECISION

Le Maire de la Commune de Grabels,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022 n° 043 donnant délégation de fonction du Maire, visée par la Préfecture le 1^{er} avril 2022, et notamment le point 4 autorisant le Maire « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la consultation lancée le 16 février 2023 sur le profil de l'acheteur selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des L. 2123-1, L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique et publiée : le 16 février sur le site internet de la ville ; le 17 février au BOAMP sous la référence n°23-18264, le 20 février au Midi Libre sous la référence n°197310,

Vu les décisions n°12 en date du 06 juin 2023 et n°15 en date du 16 juin 2023 portant attribution des lots du marché n°23TRESHABDELT de travaux de réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels,

Vu les devis n°20070174 pour le lot n°01 en date du 20 septembre 2023, n°AVT-D3423029-02a pour le lot n°02 en date du 08 septembre 2023, n°3766TS01 pour le lot n°06 en date du 17 août 2023, n°DE00973 pour le lot n°12 en date du 22 août 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver les 4 avenants au marché de travaux de réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels pour les lots suivants :

Lot(s)	Désignation	Titulaires	Montant de l'avenant en €HT et €TTC	Nouveau montant du marché en €HT et €TTC
01	VRD ET TERRASSEMENTS (+ DEMOLITION EXTERIEURE)	JOULIE TP	3 100,00 €HT soit 3 720,00 €TTC	398 433,10 €HT soit 481 839,72 €TTC
02	GROS OEUVRE ET DEMOLITION INTERIEURE	DARVER	2 996,87 €HT soit 3 596,24 €TTC	247 367,08 €HT soit 296 840,50 €TTC
06	CLOISONS+TRAITEMENT ACOUSTIQUE+ISOLATION+FAUX PLAFONDS+MENUISERIES INTERIEURES	MEDITRAG	- 9 886,18 €HT soit - 11 863,43 €TTC	301 550,76 €HT soit 361 860,91 €TTC
10	ELECTRICITE CFO-CFA	CJ PRO	1 548,48 €HT soit 1 858,18 €TTC	121 205,18 €HT soit 145 446,22 €TTC

Les 4 avenants ont pour objet la réalisation de prestations supplémentaires et modificatives qui ne pouvaient pas être prévues initialement.

Toutes les clauses du marché initial demeurent inchangées pour autant qu'elles ne soient pas contraires au présent avenant.

ARTICLE 2 : D'autoriser la signature des avenants par le Maire de la ville de Grabels ;

ARTICLE 3 : La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission à la Préfecture et d'une publication ;

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Grabels, le 13 Octobre 2023.

Le représentant du pouvoir adjudicateur
Le Maire,
Monsieur René REVOL.



Acte rendu exécutoire :
Après envoi en préfecture le :
Et publication ou notification le :
ID :

2/2

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet